



GERARD RAMEIX
MEDIATEUR DU CREDIT AUX ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 9 juin 2010

Le cap des 200 000 emplois confortés par la Médiation du crédit est franchi

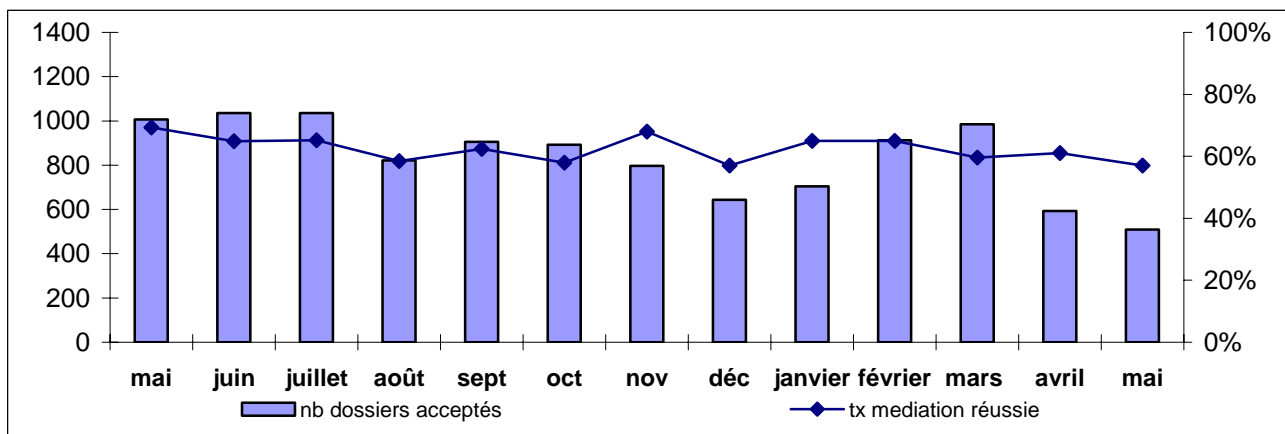
> Rapport d'activité de la Médiation du crédit aux entreprises au 31 mai 2010

	Mai 2010	Avril 2010	Année 2010	Depuis novembre 2008
Dossiers déposés en médiation	624	746	4 562	25 053
Dossiers acceptés	509	593	3 703	20 607
Médiations réussies				
Taux de réussite	57%	61%	62%	63%
Nombre d'entreprises confortées	330	449	2 141	11 166
Encours débloqués (K€)	162 899	75 868	881 909	2 826 135
Emplois concernés	2 552	5 359	27 383	202 092

> Tendances constatées

- **La Médiation constate un recul significatif du nombre de dossiers déposés en médiation depuis la fin du premier trimestre** (891 en janvier, 1 100 en février et 1 200 en mars, 746 en avril et 624 en mai) qui est probablement à relier à trois causes principales :
 - Certains établissements de crédit ont mis en place des structures de pré-médiation. Les banques ont ainsi cherché à renforcer notamment leurs procédures internes de traitement des dossiers en faisant réexaminer les propositions de refus d'un financement.
 - Les enveloppes de crédit progressent de 4,7% en glissement annuel (avril 2009 à avril 2010) pour les TPE/PME indépendantes d'un groupe. Cette sensible augmentation s'inscrit dans le contexte de mobilisation des banques françaises qui ont pris l'engagement de mettre à disposition des TPE/PME une enveloppe de 96 milliards d'euros en 2010 (+3% par rapport à 2009).
 - Enfin, l'impact de la crise sur les bilans 2009 serait moins fort que ce que l'on pouvait redouter. Ainsi la Banque de France, sur la base d'un examen de 78 000 bilans (soit environ le tiers des bilans qu'elle recense au delà du seuil de 750 000 euros de chiffre d'affaire), constate que malgré la crise et sur un échantillon d'entreprises qui n'est pas forcément représentatif, les capitaux propres ont globalement connu une légère progression sous l'effet de mesures rapides de réduction des coûts et de la baisse des matières premières.
- **Les TPE représentent 89% des dossiers en médiation sur les deux derniers mois.**
- **Globalement, le taux de succès de la médiation est stable.** Ce sont toujours près de deux entreprises sur trois (63%) qui retrouvent après un refus initial, un financement à l'issue de la médiation. **Concrètement, le cap des 200 000 emplois confortés par la Médiation est franchi, confirmant ainsi la pertinence du dispositif.**
- Au cours des trois derniers mois, les dossiers acceptés en médiation concernent les **secteurs des services (35%), du commerce (25%), du BTP (15%) et de l'industrie (10%).**

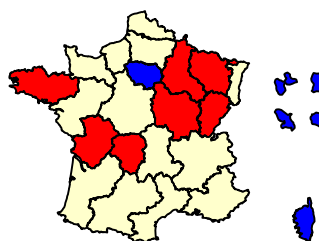
Évolution comparée du flux mensuel des dossiers acceptés en médiation et du taux de médiation réussie (de Mai 2009 à Mai 2010)



Densité des entreprises en médiation rapportée au tissu économique régional (chiffres arrêtés à la date du 31 mai 2010)

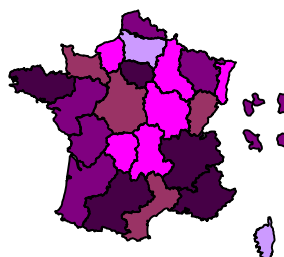
Ratio régional :
Nb de dossiers de médiation / Nb d'entreprises

- Activité de la médiation inférieure à la densité du tissu économique
- Activité de la médiation supérieure à la densité du tissu économique
- Activité de la médiation équivalente à la densité du tissu économique



Ventilation nationale des emplois préservés en médiation au 31 mai 2010

- Moins de 3 000 emplois
- De 3 000 à 4 000 emplois
- De 4 000 à 6 000 emplois
- De 6 000 à 10 000 emplois
- Plus de 10 000 emplois



Ventilation nationale des encours traités en Médiation au 31 mai 2010

- Moins de 50 M€
- de 50 à 100 M€
- de 100 à 200 M€
- de 200 à 350 M€
- Plus de 350 M€

